

Séance de Conseil Municipal, du 25 février 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt cinq février à 20 h 30, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves MENARD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 janvier 2016

Présents : M. MENARD – Mme MARTIN – Mme PAGANUCCI – M. ADAM - Mme BLONDEAU - M. DESHAYES – M. HEBERT – M. PEREON - M. PRENANT - M. PIGOREAU – M. JUMERT – Mme BEAUCHEMIN

Absente excusée : Mme MÉRAUD (pouvoir à M. PIGOREAU)

Absentes : Mme FERNANDES-PENTEADO - Mme LETANT

Secrétaire de séance : Mme Nadine BLONDEAU

Sauf mention expresse, les délibérations ont été adoptées à l'unanimité

1. Approbation du compte-rendu de la précédente séance

Le compte-rendu de la réunion du 15 janvier 2016 est approuvé.

2. Club house –APS

Le conseil approuve l'APS du club house proposé par Monsieur MOREAU, architecte.

Monsieur le Maire rappelle que le projet a été déplacé en raison d'un risque de mouvement de terrain qui aurait pu survenir dans la mesure où l'implantation des puits existants n'est pas connue.

Le nouveau projet permet un alignement des deux pignons par rapport au bâtiment existant. L'auvent a été supprimé ainsi que la baie vitrée qui sera remplacée par deux portes fenêtres.

Il est rappelé que l'architecte doit respecter l'enveloppe prévue initialement (90.000 €).

Monsieur PIGOREAU rapporte les propos de Mme MÉRAUD, selon laquelle M. DENIZOT aurait pris seulement 9 à 10 % du coût du projet.

Monsieur MÉNARD précise, qu'au moment de la consultation faisant appel à un maître d'œuvre, Monsieur DENIZOT n'avait pas souhaité répondre à la consultation ; plusieurs élus font part des interrogations qu'ils ont eu lors des travaux d'étude et de pose d'une cloison à l'école.

La subvention de la fédération française de football est maintenue.

La pose du carrelage sera réalisée par les membres du club de football ; Monsieur JUMERT souhaite qu'ils précisent le type de surface souhaitée (ragréage ou autre).

Les employés communaux feront les réseaux, la rampe d'accès en calcaire et la bande gravillonnée.

Monsieur MOREAU estime les travaux à 50 000 € HT, hors prestations supplémentaires éventuelles.

Les deux clubs de football attendent avec impatience le club house qui leur permettra l'accueil des groupes dans de bonnes conditions.

Le nouveau projet d'une superficie inférieure à 50 m² impose moins de contraintes au niveau des ERP.

3. Baux ruraux

Suite à la cession d'activité de Monsieur GUILLIEU, Monsieur Vincent AUGIS a repris l'exploitation des terrains communaux exploités à concurrence de 4 ha 24 a, depuis le 1^{er} novembre 2015.

Monsieur JUMERT regrette de ne pas avoir eu connaissance de ce transfert. Un affichage a été fait en mairie. Monsieur JUMERT aurait souhaité que les terres soient louées à un jeune.

Le conseil, à 11 voix pour et deux abstentions, autorise Monsieur le Maire à signer un bail avec Monsieur AUGIS.

Par ailleurs, Monsieur Jean-Marc DESHAYES exploite des terres appartenant à la commune, dans la zone d'activités de la Croix Noury, à concurrence de 1 ha 97 a 10 ca.

Le conseil, à 11 voix pour et une abstention (Monsieur DESHAYES étant sorti pendant la discussion et le vote le concernant), autorise Monsieur le Maire à signer un bail avec Monsieur DESHAYES.

Ces baux seront consentis en contrepartie d'un loyer équivalent à 5 quintaux/hectare par an (pour information, le prix d'un quintal, à ce jour, est de 23,28 €)

Le conseil décide d'établir des actes sous-seing privé, à titre précaire.

4. Service de l'eau : Réduction facture

Suite au conseil municipal du mois de janvier, Monsieur le Maire a rencontré Madame de la Chaise.

Après les arguments et explications donnés par Mme de la Chaise, Monsieur le Maire propose de ne pas accéder à la demande de réduction pour les raisons suivantes :

- Pas de preuve supplémentaire pour les années 2013 et 2015

- La consommation pour ces deux années est inférieure à la consommation moyenne d'un ménage (120 m³ / an)
- La consommation est nettement inférieure au double de la consommation annuelle de 75 m³

En accord avec Madame de la Chaise, le conseil confirme la proposition de Monsieur le Maire, en ne consentant pas de réduction de facture à Monsieur et Madame de la Chaise.

5. Service de l'eau : facture entreprise MARTEAU

Lors des travaux de réhabilitation du château d'eau, l'entreprise MARTEAU avait installé un réservoir d'eau à proximité de la station de pompage. Suite à l'éclatement de la bêche, le SIAEP de Lunay-Mazangé a alimenté la commune en eau potable. Malgré cela, l'entreprise MARTEAU demande que la commune honore sa facture au prorata du nombre de jours d'utilisation de la bêche y compris pose et dépose, pour un montant de 14 804 € HT soit 17 764,80 € TTC. Le conseil décide, à l'unanimité, de ne pas honorer cette facture considérant que l'entreprise MARTEAU aurait dû porter plainte ; la commune n'étant pas compétente pour le faire. Le conseil regrette qu'il n'y ait pas eu d'expertise de la bêche.

Au vu de la situation, l'entreprise MARTEAU ne souhaite pas signer de conventions avec la commune pour la maintenance des installations.

Monsieur JUMERT rappelle que l'entreprise MARTEAU avait été choisie en remplacement de la Lyonnaise qui assurait auparavant l'entretien des pompes.

Sur proposition de Monsieur MÉNARD, le conseil décide de demander également à la commune de Naveil le remboursement du reliquat d'eau dû depuis 2009, à hauteur de 12.000 €.

Par ailleurs, il faudra négocier les tarifs d'échanges d'eau avec les collectivités interconnectées.

6. Mise à disposition du personnel communal pour l'encadrement du séjour « Arts de la Piste »

Au mois de juin, l'école organise une classe de découverte autour du cirque, à Saint-Agil. Les enseignants demandent s'il est possible que les deux agents communaux intervenant en classe avec les enfants de maternelle puissent participer à ce séjour ; l'une partirait du mercredi au vendredi et l'autre du lundi au vendredi.

Suite à la classe de découverte à l'Île Tudy, en 2015, les enseignants ont pris conscience de la charge que représente la mise à disposition des agents communaux pour un séjour.

Monsieur le Maire rappelle que la participation à ce séjour représente un nombre d'heures supplémentaires pour les agents, estimé à 26,50 h, pour l'une et 46 h pour l'autre agent, soit 72.50 h et qu'elles devront récupérer.

Un agent a fait part de son souhait de ne pas participer à cette classe de découverte.

Le conseil décide de ne pas mettre à disposition les agents pour aider à l'encadrement du séjour « Arts de la Piste », tout en précisant qu'un nombre suffisant de parents se portera volontaire pour accompagner les enfants.

7. Organisation des TAPS au 3^e trimestre

Depuis la mise en place des TAP en 2014/2015, l'éducatrice sportive du SIPEV assure la coordination des activités. Pour tout le troisième trimestre, Betty Puaud a un agenda ne lui permettant pas d'être présente les lundis et vendredis à l'école de Villiers sur Loir pour accueillir les intervenants, gérer les éventuelles absences et problèmes de logistiques, suivre le déroulement des ateliers et la participation des enfants...

Monsieur PIGOREAU relaye le message de Madame MÉRAUD : « la réunion du 22 février a été reportée en raison de l'absence d'un intervenant qui a été remplacé par Betty.

1. Betty assurera la coordination administrative des activités, la gestion des groupes et des intervenants ;
2. En 2015, attendu qu'elle était elle-même, intervenante, elle agissait déjà comme elle le fera au 3^{ème} trimestre
3. La rémunération de la prestation de service est horaire, donc seules les heures effectuées sont payées.

Afin de limiter le coût, le SIPEV n'a jamais facturé les temps de déplacement et a calculé le montant sur la base des prestations sur site du plan d'eau alors qu'elles étaient assurées, hors site.

Il serait préférable d'aborder le sujet après la réunion de concertation. »

Madame PAGANUCCI précise que la présence de la coordinatrice est indispensable au début de la séquence de TAP pour gérer les imprévus.

Madame PAGANUCCI présente le programme très riche du troisième trimestre et rappelle que 83 enfants bénéficient des TAPS. Elle interviendra bénévolement pour assurer des séances de sophrologie

lui permettant de valider un volet de sa formation. Madame Joëlle GUÉRINEAU, du club CRÉA, a proposé de créer une activité en lien avec les TAPS.

Monsieur MÉNARD remercie Madame PAGANUCCI pour son investissement et la grande qualité du travail réalisé. Madame PAGANUCCI considère que ce travail est d'autant plus gratifiant dans la mesure où les parents et les enfants sont satisfaits.

8. Diagnostic acoustique à l'école

Pour la 8ème année consécutive, la délégation départementale de Loir-et-Cher de l'Agence Régionale de Santé (ARS) propose aux collectivités de réaliser gratuitement le diagnostic acoustique des locaux accueillant des enfants et présentant une qualité acoustique médiocre (cantine, salle de classe, salle de sport, salle de repos, garderie, centre de loisirs, crèche ...). Selon certaines conditions d'éligibilité, des subventions peuvent être allouées.

Le conseil, à 12 voix pour et une abstention, décide de réaliser un diagnostic acoustique à la cantine proposé par l'ARS bien que plusieurs diagnostics aient déjà été réalisés à la cantine. La demande portera sur l'ensemble des locaux. (école, cantine, bibliothèque, salle de motricité...)

9. Affaires diverses

• Bilan de la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI)

Monsieur MÉNARD a assisté à la CDCI où ont été déposés deux amendements pour la future communauté :

- Le premier amendement présenté par la présidente de l'association des Maires Ruraux comportant un regroupement de la Communauté du Pays de Vendôme et la Communauté du Vendômois Rural avec la mise en œuvre d'un Pôle d'Equilibre des Territoires Ruraux (PETR). La deuxième partie de la proposition n'a pas pu être étudiée dans la mesure où la CDCI n'a pas compétence pour décider de la mise en œuvre d'un PETR. Le vote a porté uniquement sur le regroupement des 22 communes : 29 votes contre cette proposition, 6 pour et 5 abstentions et blancs

- Le second amendement portant sur le regroupement des 4 communautés : Communauté du Vendômois Rural, Communauté du Pays de Vendôme, Coteaux Loir et Braye et Beauce Gâtine, soit 66 communes représentant environ 55 000 habitants ; ce seuil permettra de créer une communauté d'agglomération.

Cette proposition a été approuvée à 36 voix pour, 2 contre et 2 abstention et blanc.

Le Préfet doit déterminer le schéma avant le 31 mars et prendre un arrêté de projet de périmètre avant le 15 juin ; l'ensemble des conseils municipaux concernés par le nouveau périmètre devra émettre un avis, dans un délai de 75 jours, suivant cet arrêté.

• Terrain SERISIER

Lors de l'achat de la parcelle par Monsieur SERISIER, la commune a pris une délibération pour récupérer une partie de ladite parcelle.

Selon Monsieur JUMERT, la rétrocession n'a pas eu lieu.

Monsieur MÉNARD rencontrera Monsieur et Madame SERISIER pour éclaircir la situation.

• Préau

Monsieur GIGON, ACROPOLE, a chiffré ses honoraires pour un montant forfaitaire de 9 456 € TTC englobant le relevé de l'état existant, les études et le suivi de chantier (APS, APD, PC, DET...y compris démolition). Le conseil retient la proposition de Monsieur GIGON.

Le conseil souhaite réaliser ce projet cette année dans la mesure où le conseil départemental a attribué, au titre de la D.S.R. (dotation de solidarité rurale), un montant de 24.000 € pour un budget prévu de 120.000 €. Monsieur MÉNARD précise qu'il va être demandé à Monsieur GIGON de ne pas dépasser un montant de 100.000 €, tous frais confondus. L'estimation sera faite par Monsieur GIGON avant le vote du budget.

Les travaux seraient réalisés entre la mi-septembre et la mi-novembre 2016.

• Animations

*Concert de jazz, du 30 janvier

Bonne participation.

Le concert de jazz a été co-organisé avec le comité des fêtes.

*Concert de Cord'amuz

Dans le cadre de Festillésime 41, la société musicale propose un concert avec Cord'amuz, le samedi 12 mars à 20 h 30, à l'Artésienne.

***Tennis de table**

L'activité a débuté pendant les vacances de février. Deux créneaux sont proposés :

- Le lundi soir pour les adultes,
- Le mercredi après-midi pour les jeunes.

***Paris-Nice**

Le Paris-Nice passera à Villiers sur Loir, le lundi 7 mars.

***Valdem**

Suite aux propos relatifs à Valdem, Monsieur PIGOREAU nous informe que Monsieur Thierry BOULAY, président de ce syndicat, propose de venir échanger avec le conseil, lors d'une prochaine séance.

***Subventions aux associations**

Le dossier a été adressé à toutes les associations. Madame MARTIN précise que le dossier a été très simplifié, seul le minimum légal est demandé aux associations. Monsieur JUMERT fait part du refus de l'amicale des sapeurs pompiers de rendre le dossier de demande complété. Il informe le conseil que, si la subvention n'est pas versée, l'amicale des pompiers n'assurera pas le bal du 13 juillet, rendant la commune responsable pour non soutien financier.

***Défibrillateur**

Monsieur PIGOREAU suggère l'installation d'un défibrillateur à l'Artésienne. Cette proposition n'est pas retenue au titre de l'année 2016.

***Ralentisseur**

Monsieur PIGOREAU demande l'installation d'un ralentisseur à Villepoupin afin de réduire la vitesse.

***Médecin**

Monsieur MÉNARD va rencontrer un médecin qui souhaite s'installer dans la région, dans un premier temps, à temps partiel.

***Conseil d'école**

Madame PAGANUCCI rapporte le résultat de l'enquête réalisée auprès des familles relative aux horaires de garderie. Seules deux familles demandent une modification d'horaires. Le conseil décide de ne pas donner suite.

Rappel date des conseils municipaux 2016 à 20 h 30:

- Vendredi 18 mars : vote du budget
- Vendredi 22 avril
- Jeudi 19 mai
- Vendredi 17 juin
- Vendredi 22 juillet
- Vendredi 16 septembre
- Vendredi 14 octobre
- Vendredi 18 novembre
- Jeudi 15 ou vendredi 16 décembre

Commission générale : du jeudi 10 mars relative aux finances

Autres dates : réunions publiques

- **11 mars** : environnement.
- **28 avril** : finances



Le Maire,
Jean-Yves Menard
Jean-Yves MENARD